

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 11

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
13/12/2021

Date d'affichage :
13/12/2021

L'an deux mil Vingt et un et le dix sept décembre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain –
Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François –

Absents excusés :

M. MATTIUZ Jean-Pierre donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,
M. CAPDEVILLE Bernard donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,
Mme MARS Laetitia donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,
Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à M. HAZE Eric,

(L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 rétablit le dispositif dérogatoire permettant au membre d'un organe délibérant, d'une commission permanente ou d'un bureau d'un EPCI à fiscalité propre de disposer de deux pouvoirs).

Absents :

M. POMMERY Terry,
M. BEZ Jean-Marc,

Absent en cours de séance :

Sans objet

Secrétaire de séance : Mme DELACOURT Dominique

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2021/12/01 **Tarifs applicables à l'Espace de Vie Sociale**

Madame le Maire indique que dans le cadre d'une gestion rigoureuse de la régie « EVS », il convient de fixer les tarifs applicables au sein de cette structure.

Vu la délibération n°2021/07/02 relative à la demande d'agrément EVS.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer les tarifs applicables à l'EVS conformément au tableau suivant :

Prestations	Précisions	Tarif	Unité
Alimentaire :			
Café		1€	Par aliment
Thé		1€	Par aliment
Sirop		0.5€	Par aliment
Ateliers :			
Tarif atelier 1	Atelier nécessitant peu ou pas de frais à engager	2€	Par personne
Tarif atelier 2	Atelier nécessitant des frais à engager (fournitures, intervenants...)	5€	Par personne
Tarif atelier 3	Ateliers nécessitant davantage de frais à engager (fournitures, intervenants...)	10€	Par personne

Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20211217-2021-12-01-DE
Date de télétransmission : 29/12/2021
Date de réception préfecture : 29/12/2021

Activité bibliothèque, ludothèque :			
Tarif famille local	Pour les familles résidant à Saâcy ou dans les communes conventionnées	10€	Par famille et par an
Tarif famille extérieur	Pour les familles résidant dans les communes non conventionnées	20€	Par famille et par an
Tarif individuel local	Pour les personnes résidant à Saâcy ou dans les communes conventionnées	5€	Par personne et par an
Tarif individuel extérieur	Pour les personnes résidant à Saâcy ou dans les communes conventionnées	10€	Par personne et par an
Photocopie :			
Noir/blanc		0.18 €	Par feuille A4

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 28/12/2021.

Publication du :
28/12/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20211217-2021-12-01-DE
Date de télétransmission : 29/12/2021
Date de réception préfecture : 29/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 11

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
13/12/2021

Date d'affichage :
13/12/2021

L'an deux mil Vingt et un et le dix sept décembre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire.**

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoints

M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François –

Absents excusés :

M. MATTIUZ Jean-Pierre donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,

Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,

M. CAPDEVILLE Bernard donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,

Mme MARS Laetitia donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à M. HAZE Eric,

(L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 rétablit le dispositif dérogatoire permettant au membre d'un organe délibérant, d'une commission permanente ou d'un bureau d'un EPCI à fiscalité propre de disposer de deux pouvoirs).

Absents :

M. POMMERY Terry,

M. BEZ Jean-Marc,

Absent en cours de séance :

Sans objet

Secrétaire de séance : Mme DELACOURT Dominique

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2021/12/02

Ouverture de crédit d'investissement sur le budget 2022

Madame Veyssset informe le Conseil Municipal qu'afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget de la commune de 2022, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement, dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Elle rappelle la teneur de l'article L1612-1 du CGCT qui prévoit : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Vu l'article L1612-1 du CGCT,

Vu le budget 2021 qui prévoit un montant de dépense d'investissement de 1 337 440 € TTC (hors chapitres 040 « opérations d'ordre entre section », 041 « opérations patrimoniales » et 16 « remboursement d'emprunts »).

Vu la limite de 25% fixée par l'article susmentionné, représentant 334 360 € TTC

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 334 200 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ouverture de crédits en investissement, sur le budget 2022, comme suit :

203	Frais d'étude et d'insertion	9 000,00 €
2118	Autres terrains	2 000,00 €
212	Agencements et aménagement de terrains	13 000,00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements de construction	6 000,00 €
21538	Autres réseaux	10 000,00 €
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	5 280,00 €
2183	Matériels informatiques	14 000,00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	4 000,00 €
2188	Autres	5 600,00 €
231	Immobilisations corporelles en cours	265 320,00 €

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 28/12/2021.

Publication du :
28/12/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 11

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
13/12/2021

Date d'affichage :
13/12/2021

L'an deux mil Vingt et un et le dix sept décembre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjointe
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain –
Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François –

Absents excusés :

M. MATTIUZ Jean-Pierre donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,
M. CAPDEVILLE Bernard donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,
Mme MARS Laetitia donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,
Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à M. HAZE Eric,

(L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 rétablit le dispositif dérogatoire permettant au membre d'un organe délibérant, d'une commission permanente ou d'un bureau d'un EPCI à fiscalité propre de disposer de deux pouvoirs).

Absents :

M. POMMERY Terry,
M. BEZ Jean-Marc,

Absent en cours de séance :

Sans objet

Secrétaire de séance : Mme DELACOURT Dominique

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2021/12/03 Achat de la parcelle n°H259

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. ROUSSEL, propriétaire d'une maison en bord de marne, chemin des pêcheurs, accepte la cession de la parcelle attenante H259, d'une superficie de 970 m², située le long de la rivière.

Considérant qu'il serait souhaitable de régler la problématique de la servitude de marchepieds sur les parcelles longeant la rivière Marne et ainsi garantir la libre promenade le long de la Marne, Madame le Maire propose au Conseil l'acquisition de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE un avis favorable à l'acquisition de la parcelle H259, située sur le chemin des pêcheurs, pour un montant de 600€ (hors frais de notaire).

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'achat et tout document se rapportant au présent sujet.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 28/12/2021.

Publication du :
28/12/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20211217-2021-12-03-DE
Date de télétransmission : 29/12/2021
Date de réception préfecture : 29/12/2021